



MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE

EDITO

Réforme territoriale

Avant la CMP...



Depuis le début de la discussion parlementaire, l'AMF a obtenu des améliorations considérables par rapport aux dispositions du texte initial du gouvernement.

La plupart des amendements que nous avons initiés ont été votés, tant au Sénat qu'à l'Assemblée nationale :

assouplissement des règles de représentation des communes dans les structures intercommunales ; avancement de la date d'achèvement de la carte intercommunale ; caractère facultatif du transfert du pouvoir de police ; maintien des majorités actuelles pour le transfert de compétences des communes vers les communautés ; et, tout dernièrement lors de la discussion en deuxième lecture à l'Assemblée, maintien de l'autonomie fiscale et financière des communes membres de métropoles.

En revanche, il reste un point dur qui concerne les communes nouvelles. La disposition adoptée par l'Assemblée nationale en deuxième lecture n'est pas acceptable.

Comment imaginer qu'une commune puisse, sans son accord, perdre sa qualité de collectivité locale en étant intégrée de force dans une commune nouvelle ?

J'attends donc de la commission mixte paritaire qu'elle revienne à la disposition que les députés, sur ma proposition, avaient votée en première lecture : la création d'une commune nouvelle ne peut résulter que de l'accord unanime des communes.

Enfin, le Bureau de l'AMF a souhaité un assouplissement des dispositions prévoyant l'encadrement des cofinancements et demande que les communes et leurs groupements puissent continuer à bénéficier du cumul de subventions départementales et régionales.

JACQUES PÉLISSARD

LA VIE DE L'AMF

93^e Congrès des maires



Le prochain Congrès des maires et des présidents de communautés de France se déroulera du 23 au 25 novembre 2010 à Paris - Porte de Versailles - et aura pour thème : « Demain, quel rôle et quels moyens pour les communes et leurs intercommunalités ? »

En effet, l'année 2010 aura vu deux grandes réformes bouleverser le paysage territorial : la suppression de la taxe professionnelle, d'une part, et la réforme territoriale, d'autre part. Ces changements importants, à l'occasion desquels l'Association des maires de France a ardemment défendu l'intérêt des maires et présidents d'EPCI, ont fait naître des interrogations, pour ne pas dire des inquiétudes, quant à l'avenir des communes et des intercommunalités. Quelles seront leurs compétences demain ? Comment articuleront-elles leurs actions, entre elles d'une part, avec les départements et les régions d'autre part ? Comment progresseront leurs ressources financières ? Quelle sera la part de l'impôt local et des dotations de l'Etat ?

En parallèle de ces questions institutionnelles et financières, de

nombreuses missions de service public mises en œuvre par les communes et les intercommunalités voient leur environnement se transformer (urbanisme, petite enfance, développement durable, développement économique, aménagement du territoire, logement...).

Inquiétudes

Les attentes des citoyens sont de plus en plus fortes, les réglementations de plus en plus complexes et les ressources de plus en plus contraintes. Face à cette « quadrature du cercle », les élus se demandent nécessairement comment agir et ont besoin de confronter leurs points de vue. Mobilisés également sur bien d'autres fronts (emploi, santé, cohésion sociale...), les maires agissent dans une société marquée par des mutations technologiques mais aussi économiques, sociales ou démographiques.

Le congrès est l'occasion unique pour tous les maires de France d'évoquer ensemble leurs difficultés et de s'informer sur les évolutions à venir. Toutes ces questions seront à l'ordre du jour du 93^e Congrès des maires, dans le cadre de débats en auditorium et d'ateliers auxquels participeront des personnalités et une centaine d'intervenants.

Comme tous les ans, les spécificités des territoires ultra-marins donneront lieu à une journée spécialement dédiée aux élus d'outre-mer, le lundi 22 novembre à l'Hôtel de ville de Paris. Retrouvez le programme sur www.amf.asso.fr

LA VIE DE L'AMF

Projet de loi de finances 2011
Principales dispositions
P.2

PARTENARIATS

Culture
Rubans du patrimoine
P.3

PRATIQUE

Lignes à haute tension
Plaquette
AMF-RTE
P.5

BLOC NOTE

Spectacle vivant
Informations pratiques
P.6



Réforme territoriale 2^e lecture à l'AN

Le texte voté en seconde lecture par l'Assemblée nationale, le 28 septembre dernier, revient sur plusieurs dispositions qui avaient été adoptées par le Sénat. On retiendra notamment la possibilité de créer une commune nouvelle sans l'accord de tous les conseils municipaux concernés, le report de la date butoir pour l'achèvement de la carte des intercommunalités au 30 juin 2013 au lieu du 1er mars, la réintroduction des principes de spécialisation des compétences des départements et des régions et l'encadrement des financements croisés. Conformément à la demande de l'AMF et contrairement à la position de la commission

des lois, les députés ont pris en compte les amendements défendus par Jacques Pélissard visant à rétablir l'autonomie fiscale (suppression de l'unification de plein droit de la taxe foncière sur les propriétés bâties) et l'autonomie financière des communes membres d'une métropole (unification de la DGF après accord unanime des communes), ainsi que l'accord des deux tiers des membres du conseil métropolitain pour le transfert des équipements de proximité. Le texte devrait être soumis à une commission mixte paritaire (CMP) qui réunira sept représentants des deux chambres, le 13 octobre.

PLF 2011

Lors du Comité des finances locales du 28 septembre, François Baroin, ministre du Budget, et Alain Marleix, secrétaire d'État aux collectivités territoriales, ont présenté les principales dispositions du projet de loi de finances pour 2011 relatives aux collectivités locales.

En premier lieu, les concours financiers de l'État feront l'objet, globalement, d'un gel pendant trois ans. Les principaux d'entre eux figurent ainsi dans l'enveloppe normée, à l'intérieur de laquelle les dotations de compensation suivantes constituent des variables d'ajustement, diminuant de 11,2 % :

- réduction de la fraction recettes de la taxe professionnelle (TP),
- dotation de compensation de la TP,
- compensation d'exonérations diverses,
- compensations relatives au transfert de fiscalité.

Figurent hors de cette enveloppe :

- le FCTVA (6,038 MD €),
 - le produit des amendes de police (0,640 MD €),
 - la dotation de compensation de la réforme de la TP - DCRTP - (2,530 MD €).
- En ce qui concerne la DGF (41,266 MD €), plusieurs mesures ont été annoncées :
- la baisse globale de la dotation de garantie de 150 millions (- 3 %), modulée de 0 % à 5 % en fonction du potentiel financier,
 - la réduction de 98 millions (- 1,6 %) de la compensation de la part salaires,
 - l'augmentation de 6 % de la DSU (+ 77 millions), et de la DSR (+ 50 millions), et de 1,5 % (+ 11 millions) de la DNP.

Par souci de rationalisation, la DDR et la DGE fusionneraient en une seule dotation, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), pouvant bénéficier potentiellement à un nombre équivalent de communes et d'EPCI. Enfin, le gouvernement a annoncé sa volonté de régler le problème posé par les abattements relatifs à la taxe d'habitation, afin d'assurer la neutralité du transfert, tant pour les collectivités que pour les contribuables.

EN BREF

Action européenne

Les présidents des associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français (MEPLF), réunis le 8 septembre 2010, ont souligné le bilan positif de cinq années de travail commun. La MEPLF permet aux collectivités de tous niveaux de parler d'une seule voix, et ainsi de peser sur les décisions européennes. A cette occasion, les présidents ont affirmé leur volonté commune de maintenir une politique de cohésion ambitieuse, couvrant l'ensemble du territoire européen, en insistant sur leur refus d'une renationalisation de cette politique, sur leur volonté de maintenir le FSE et d'impliquer les élus et les citoyens dans le processus décisionnel. Ils ont rappelé leur souhait de voir les collectivités associées à l'élaboration de la politique de cohésion 2014-2020.

Agence de financement

L'Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales (AEAFCL), dont le bureau a été constitué en avril dernier, a tenu le 28 septembre sa première assemblée générale. Cette association regroupe, autour de ses membres fondateurs (l'AMF, l'AMGVF et l'ACUF), trois autres associations d'élus et 48 collectivités locales. Elle aura pour tâche de constituer, d'ici mi-2011, un dossier exhaustif qui

servira à lancer la procédure législative nécessaire à la création de la future agence. Toutes les associations d'élus locaux, représentant les niveaux communaux, intercommunaux, départementaux et régionaux, ont vocation à y participer et chaque collectivité territoriale ou établissement public de coopération intercommunale peut y adhérer individuellement. Plus d'information sur www.amf.asso.fr

Registres des délibérations

Des changements sur la tenue des registres ont été apportés par le décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010 portant modifications diverses du Code général des collectivités territoriales. Désormais, les registres sont cotés et paraphés par le maire et non plus par le préfet et l'utilisation des feuillets mobiles ne nécessite plus d'autorisation préfectorale. En revanche, ce texte interdit tout collage sur les registres. Cette dernière disposition a entraîné de nombreuses réactions et interrogations. L'AMF a donc saisi la Direction générale des collectivités locales et la Direction des archives de France afin d'être consultée sur le projet de circulaire qu'elles vont élaborer. A la lecture de ce document, plusieurs questions demeurent et une réunion est programmée en octobre pour faire valoir le point de vue des élus.

CULTURE

LES RUBANS DU PATRIMOINE



La 16^e édition du concours "les Rubans du patrimoine" s'est clôturée par la cérémonie de remise des prix nationaux le mercredi 29 septembre dernier, à la Fédération française du bâtiment (FFB).

Les maires du Glénic (Creuse), Anse (Rhône), Grenoble (Isère), Combril Saint-Marine

(Finistère) et Grand-Vabre (Aveyron) ont reçu les prix nationaux des mains des présidents des quatre partenaires : l'AMF, Dexia Crédit Local, la Fondation du patrimoine et la FFB. Cette cérémonie a également été l'occasion de lancer l'édition 2011 de ce concours dont le but est de récompenser des communes et structures intercommunales ayant réalisé des opérations de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti. Les dossiers de candidature, téléchargeables sur www.batiportail.com (rubrique les Rubans du patrimoine), devront être déposés au plus tard le 30 janvier 2011.

création de jeux en ludothèques, jeux de société géants à l'échelle d'un quartier ou tournois intergénérationnels... Les animations de cette nouvelle édition sont gratuites et ouvertes à tous.

CONTACT www.alf-ludotheques.org

COMMUNICATION PUBLIQUE FORUM CAP'COM

La prochaine édition se déroulera à Reims du 30 novembre au 2 décembre prochain. Cap'Com invite les communicants à réfléchir sur les fondamentaux de la communication publique aujourd'hui. Cette manifestation ambitionne de penser collectivement aux évolutions du métier de communicant dans un contexte de réforme territoriale, de restrictions budgétaires et de crise civique. Les élus sont également invités. Inscriptions : <http://forum.cap-com.org/>

SOLIDARITÉ TÉLÉTHON

Les 3 et 4 décembre prochain, à l'occasion de l'édition 2010 du Téléthon, des millions de personnes se retrouveront partout en France autour de 20 000 animations. Si vous souhaitez mobiliser votre commune autour de cet événement solidaire, les équipes de coordination départementale du Téléthon se tiennent à votre disposition pour définir ensemble les actions de sensibilisation à entreprendre et vous accompagner dans l'élaboration de vos actions locales. Vous trouverez le contact de votre département sur les sites des coordinations Téléthon :

<http://coordination.telethon.fr>

CONTACT www.afm-telethon.fr

SENIORS OÙ VIVRE VIEUX EN 2030 ?

Pouvoirs publics, professionnels en gérontologie et en gériatrie, sociologues, économistes, urbanistes, architectes et ingénieurs se réuniront le mercredi 8 décembre à la Maison internationale de Paris pour une rencontre sur les conditions de vie des personnes âgées en 2030. Ce congrès vise à trouver des pistes de développement originales adaptées aux évolutions de la démographie et des mentalités, en prenant en compte les problématiques environnementales et urbaines.

CONTACT <http://ouvivreuxen2030.com>

LOISIRS SEMAINE DU JEU DE SOCIÉTÉ



Depuis 2004, l'Association des ludothèques françaises (ALF), association nationale de jeunesse et d'éducation populaire, organise la

Semaine du jeu de société en ludothèques. Cette année, l'ALF met à nouveau à l'honneur ce loisir culturel accessible à tous les budgets et à tous les âges en incitant les ludothèques à mettre en place une semaine d'animations du 13 au 20 novembre 2010. Ateliers de

ENVIRONNEMENT LIGUE ENR FRANCE

La Ligue EnR France est une compétition entre collectivités locales françaises autour de deux sources d'énergie renouvelable (solaire, biomasse) et quatre technologies : solaire thermique, solaire photovoltaïque, chaufferies et unités de cogénération biomasse. Les champions par catégorie sont les collectivités qui recensent le plus d'installations de production d'énergie avec des sources renouvelables au regard de leur population. La Ligue EnR vise à valoriser les collectivités exemplaires afin d'encourager les autres collectivités à, elles aussi, développer les énergies renouvelables.

CONTACT www.ligue-enr.fr

AGENDA

20 OCTOBRE

- Groupe de travail Gares *
- Groupe de travail TIC
- Groupe de travail Urbanisme

22 OCTOBRE

Participation au 26^e congrès de l'Association nationale des élus de la montagne*

26 OCTOBRE

Commission Culture et communication

28 OCTOBRE

- Bureau exceptionnel "Péréquation"
- Comité directeur sur la réforme territoriale

4 NOVEMBRE

Bureau

* Présence de Jacques Pélissard, président de l'AMF

Textes officiels



ACTION SOCIALE

• MAISONS DE SANTÉ

La circulaire du 27 juillet 2010, relative au "lancement d'un plan d'équipement de 250 maisons de santé en milieu rural entre 2010 et 2013", précise les modes de mise en oeuvre de cette mesure.

D'ici l'établissement du schéma régional de l'organisation sanitaire (SROS), les projets de maisons de santé devront répondre à deux critères : être conformes au cahier des charges national des maisons de santé élaboré par le ministère de la Santé et s'inscrire dans un territoire dont l'offre de soins doit être consolidée, ce qui exclut les zones totalement dépourvues de médecins. La demande de financement finali-

sée doit comporter à la fois un volet "investissement" porté par une collectivité ou un EPCI et un volet "projet de santé" porté par les professionnels de santé concernés. Pour l'investissement, les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre maîtres d'ouvrage peuvent faire appel au financement de l'État : DGE, DDR, FNADT. Pour l'ingénierie (études préalables) et le fonctionnement, les agences régionales de la santé (ARS) pourront apporter - par le biais du Fonds d'intervention pour la qualité et la coordination des soins - un financement plafonné à 50 000 euros par projet.

• ACCUEILLANTS FAMILIAUX

Deux décrets du 3 août dernier apportent des précisions sur le statut des accueillants familiaux de personnes âgées ou handicapées employés par des personnes morales de droit public ou privé (collectivité locale, groupement de coopération sociale ou médico-sociale, association) instauré par l'article 57 de la loi du 5 mars 2007 et comportent aussi des dispositions applicables à l'ensemble des accueillants familiaux. Dorénavant, à défaut de réponse du conseil général dans les quatre mois suivant la demande d'une personne morale qui souhaite être employeur d'accueillants familiaux, l'accord est réputé acquis. Il est précisé le contenu du contrat de travail conclu entre l'accueillant familial et la personne morale employeur pour

chaque personne accueillie, distinct du contrat d'accueil passé entre l'accueillant familial et la personne accueillie et, si ce dernier le souhaite, l'employeur, conformément aux stipulations du contrat type. L'employeur doit assurer la formation de l'accueillant familial et bénéficie d'exonérations de charges sociales. Par ailleurs, le président du conseil général peut faire appel au concours de personnes morales pour exercer la fonction de tiers régulateur qui apporte son aide à la personne accueillie dans le cadre du gré à gré, notamment pour ses démarches administratives et en cas de litige avec l'accueillant. *Réf. : décrets 2010-927 et 2010-928 du 3/08/2010 ; loi 2007-290 du 5/03/2007*



STATIONNEMENT ANNULATION PV

Par une décision du 10 septembre 2010, le Tribunal de police de Versailles a annulé un PV de stationnement au motif que l'arrêté municipal réglementant le stationnement payant dans la commune de Rambouillet n'était pas motivé. C'est l'occasion de rappeler que, s'agissant précisément de la réglementation du stationnement, le CGCT comporte une disposition spécifique sur la motivation des arrêtés et désigne les différentes catégories de mesures de police qui doivent être motivées. L'article L2213-2 du CGCT prévoit, notamment, que : « Le maire peut, par arrêté motivé, eu égard aux nécessités de la circulation et de la protection de l'environnement :

1° Interdire à certaines heures l'accès de certaines voies de l'agglomération ou de certaines portions de voie ou réserver cet accès, à certaines heures, à diverses catégories d'usagers ou de véhicules ; 2° Réglementer l'arrêt et le stationnement des véhicules ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi que la desserte des immeubles riverains (...). » Ainsi, le stationnement payant doit être réglementé par un arrêté motivé. En tout état de cause, une commune ayant réglementé le stationnement par un arrêté non motivé devrait procéder au retrait de cet arrêté et le remplacer par un arrêté motivé en droit et en fait. *Référence : Tribunal de police de Versailles, 10/09/2010.*



CINÉMAS ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE

Un décret du 1^{er} septembre prévoit une aide sélective au financement de l'installation initiale des équipements de projection numérique des salles de cinéma, pour accompagner les exploitants dans cette transition. Elle vise aussi, mais jusqu'au 31 décembre 2010, les exploitants qui ont entrepris cette démarche entre le 1^{er} octobre 2009 et le 2 septembre 2010. Les subventions et avances sont réservées, sauf dérogation, aux établissements cinématographiques ne comportant pas plus de trois salles. L'aide n'est pas accordée aux personnes qui sont propriétaires ou assurent l'exploitation de plus de 50 salles.

Les demandes de subventions et avances sont examinées par le président du CNC, après consultation d'un comité d'experts, et leur montant dépend des possibilités, pour le demandeur, de réunir d'autres financements (apports propres de l'exploitant, contributions des distributeurs, aides des collectivités territoriales). Lorsque la demande de l'exploitant est recevable, une convention est signée entre celui-ci et le CNC. Pour bénéficier de l'aide du CNC, la demande doit être adressée à : www.cnc-cinenum.fr. *Réf. : décret 2010-1034 du 1/09/2010 modifiant le décret 98-750 du 24/08/1998*

Lignes électriques à haute et très haute tension

L'AMF et RTE ont, début octobre, adressé aux maires des 18 000 communes concernées par des lignes électriques à haute et très haute tension, existantes ou à venir, une plaquette d'informations sur les champs magnétiques de très basse fréquence (50 hertz). Un nouveau service leur est proposé : les maires de ces communes pourront demander l'intervention d'un agent RTE, pour relever les valeurs des champs magnétiques, ou celle d'un laboratoire indépendant certifié, pour effectuer des mesures. Si la commune le souhaite, ce service peut être financièrement pris en charge par RTE.

Ce nouveau dispositif pratique s'inscrit dans le cadre du partenariat conclu en 2008 entre l'AMF et RTE qui prévoyait de mettre en œuvre des actions conjointes relatives aux

enjeux liés au transport d'électricité. En effet, les lignes à haute (HT) et très haute tension (THT), indispensables à toute forme d'activité, peuvent être aujourd'hui sources d'interrogations dans l'opinion publique. Ces interrogations sont le plus souvent liées au fait de vivre à proximité de lignes électriques et à la crainte d'un éventuel effet sur la santé. La plaquette d'informations AMF-RTE répond aux questions les plus fréquemment posées à ce sujet et décrit les modalités pratiques permettant aux maires concernés de faire évaluer les niveaux de champs magnétiques 50 Hz en environnement résidentiel et de bénéficier d'une information adaptée à la situation de leur commune.

Voir sur www.amf.asso.fr
(réf. : BW 10097)

ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ PRÊT À TAUX ZÉRO RÉNOVÉ

Le 14 septembre dernier ont été annoncées les modalités de la réforme des aides à l'accession à la propriété. Le dispositif repose sur un PTZ rénové ou "PTZ+".

Sont supprimés le PTZ actuel, le Pass Foncier et les crédits d'impôt sur les intérêts d'emprunt. Il sera toutefois possible de percevoir encore, sous conditions de ressources, l'aide personnalisée au logement (APL) afin de sécuriser les projets. La cible reste toujours les primo-accédants, et ce, cette fois, sans condition de revenus. Innovation importante, le PTZ+ sera attribué différemment selon les zonages.

Quant au taux du prêt, il dépendra de la localisation et des caractéristiques du bien, des ressources des ménages, et de la performance énergétique du futur logement.

Dans le neuf, il pourra varier ainsi de 40% en zone A à 15% en zone C. Dans l'ancien, le taux variera de 20% à 10% en fonction de l'étiquette énergétique.

La réorientation des aides sur le neuf dans les zones tendues (A et B1) conduit à privilégier l'achat de l'ancien en zones rurales.

DIVIDENDE NUMÉRIQUE APPEL À CANDIDATURES

Lors du passage de la télévision (TV) analogique à la TV numérique, des bandes de fréquences ont été libérées et une partie d'entre elles ont été affectées au secteur des télécommunications. Elles offrent des opportunités pour développer et étendre la couverture en haut et très haut débit fixe et mobile. Les exigences imposées par les pouvoirs publics aux futurs opérateurs seront déterminantes pour l'aménagement numérique des territoires.

Le 13 septembre 2010, l'AMF, l'ADF, l'ARF et l'AVICCA ont répondu à la consultation publique lancée par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) sur les modalités d'attribution des licences issues de ce « dividende numérique ». Elles ont insisté pour que des exigences minimales de couverture soient imposées aux opérateurs, soit 99,8 % de la population et 97,7 % du territoire avec un seuil minimal par département de 98 % de la population.

L'appel à candidature devrait être lancé fin 2010 et les licences attribuées à l'été 2011.

Voir www.amf.asso.fr
(réf. BW9589)

Marchés publics

Depuis fin 2009, les collectivités territoriales ont la possibilité de saisir la Commission consultative des marchés publics (CCMP) pour les aider à élaborer et à mettre en œuvre les procédures de passation de leurs marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur à 1 million d'euros HT.

Elle a pour mission de conseiller les acheteurs lors de la phase de passation du marché et peut à ce titre formuler des avis et des recommandations sur des problématiques variées telles que la définition du besoin, la forme du marché, la rédaction des documents contractuels ou le choix de la procédure de publicité et de mise en concurrence. Pour cela, elle dispose d'experts répartis par secteurs en fonction de l'objet du marché et capables d'apporter une réponse opérationnelle dans un délai maximum de 30 jours. Les observations, avis ou recommandations émis par la CCMP sont communiqués au représentant de l'Etat.

Réf. : http://www.minefi.gouv.fr/directions_services/daj/cmpe/index.php

Services d'eau

Depuis 1995, les maires doivent élaborer un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement. Ce rapport recense des indicateurs de performances sur les services tels que la qualité de l'eau ou la gestion des réseaux. En enregistrant les données du rapport au sein de l'Observatoire des services d'eau et d'assainissement, animé par l'ONEMA, les collectivités locales contribuent à alimenter le panorama français. Elles peuvent, par la même occasion, améliorer leurs services grâce à un suivi interannuel.

Informations sur : www.services.eaufrance.fr.



Développement durable

L'Observatoire national des agendas 21 locaux organise son prochain atelier les 3 et 4 novembre à Lille. Cette manifestation est destinée aux collectivités ainsi qu'à leurs partenaires afin de favoriser l'échange d'expériences et de partager les réussites sur les pratiques territoriales de développement durable. Ces rencontres se pencheront sur la dimension sociale des agendas 21.
Inscriptions : tel : 01.44.64.75.02
Mail : alazare@association4d.org



3^e rencontre franco-russe des collectivités territoriales

Temps fort de l'Année France Russie, cette manifestation réunira, les 26 et 27 novembre 2010 à Strasbourg, des élus, agents et experts des collectivités françaises et russes, avec pour objectifs de développer la coopération décentralisée franco-russe mais également d'échanger sur les domaines d'excellence des collectivités des deux pays et de mettre en valeur leur expertise

en matière de gestion locale et d'innovation.

Cette 3^e rencontre sera axée sur le thème de l'innovation, autour de quatre ateliers : développement économique ; développement urbain durable ; innovation sociale ; innovation culturelle.

Pour plus d'infos : www.strasbourg.eu /rubrique Europe International



Radiofréquences

Afin d'améliorer l'information sur les radiofréquences émises par la téléphonie mobile, mais aussi la radio, le wifi..., un portail interministériel a été mis en ligne le 28 juin dernier (www.radiofrquences.gouv.fr). Rappelant les actions des pouvoirs publics dans ce domaine, il fait également un état des connaissances sur les effets sanitaires des champs électromagnétiques. Un espace est spécialement dédié aux élus locaux.



Planète mode d'emploi

La 2^e édition de planète mode d'emploi, le Salon de l'éducation au développement durable, se

déroulera du 2 au 4 décembre 2010 au Parc des expositions de la Porte de Versailles. L'objectif de cette manifestation est d'expliquer au grand public les enjeux de la planète et les actions à entreprendre pour « mieux vivre ensemble ».

L'ensemble des informations sur le salon sont disponibles sur le site Internet www.planetemodedemploi.fr.

CONTACT

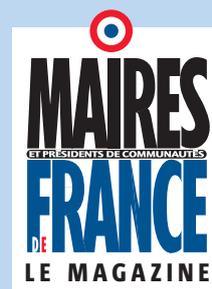
Julie Hollville - Tél. 01 55 43 24 06



Embauche des artistes

La nouvelle édition 2010 de la brochure interministérielle « le travail illégal et le spectacle vivant et enregistré » rappelle les règles que doivent respecter les collectivités lors de l'embauche d'un artiste, qu'elles soient l'employeur direct ou qu'elles recourent à la prestation de service, et les sanctions pénales, civiles et administratives en cas de non respect de celles-ci. Afin de sécuriser au mieux ces pratiques, des recommandations sont formulées sur les conditions de passation des contrats de travail ou de prestation de services.

Voir www.amf.asso.fr (réf. BW 8199)



DOSSIER

Budgets municipaux 2011 : une équation difficile

TERRITOIRES

Rénovation urbaine : le volet économique à la traîne

INITIATIVES

Les Agendas 21 dans les communes rurales

SPECIAL CONGRÈS DES MAIRES

Les rapports introductifs des débats et ateliers

sur
www.amf.asso.fr
retrouvez toute l'information de l'AMF

29 394 abonnés par jour
retrouvent toute l'actualité communale sur

MAIRE
info

ABONNEMENT GRATUIT

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Supplément au n° 273, 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.

Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.

Directeur de la publication : Nicolas Basselier - Éditeur : Carine Collard - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli - Avec le concours des services de l'AMF et des associations départementales de maires - Conception graphique CREAPRESS Maquettiste-mise en page : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clary SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements - Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64.

N° de commission paritaire : 0311G84411.

Crédits photographiques :

© Stéphane Gautier pour l'AMF, p.1

© ameliica/Fotolia.com, p.3

LA VIE DU RÉSEAU

DÉSIGNATIONS

Commission nationale du sport de haut niveau :

Gilles Veissière, adjoint au maire de Nice – 06 (titulaire) ;

Roger Paoletti, maire de Villenoy – 77 (suppléant)

Commission nationale de sécurité des enceintes sportives :

Roger Paoletti, maire de Villenoy – 77 (titulaire) ;

Caroline Cayeux, maire de Beauvais – 60 (suppléante)

Agence nationale pour les chèques vacances :

Geneviève Laurent, maire de Vogué – 07

AGENDA DES AD

16 OCTOBRE

- Assemblée générale des maires de l'Oise
- Assemblée générale des maires de l'Isère *
- Assemblée générale des maires de Meurthe-et-Moselle
- Assemblée générale des maires de l'Ardèche
- Assemblée générale des maires de la Haute-Vienne
- Assemblée générale des maires des Pyrénées-Orientales
- Assemblée générale des maires du Tarn-et-Garonne

21 OCTOBRE

- Inauguration officielle du 4^{ème} Carrefour des communes et assemblée générale de l'Association des maires de Charente-Maritime*

23 OCTOBRE

- Assemblée générale des maires de la Mayenne *
- Assemblée générale des maires des Côtes-d'Armor
- Assemblée générale des maires de Loire-Atlantique
- Assemblée générale des maires du Rhône

* En présence de Jacques Pélissard